

République Française
Département du Loiret



Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de Villemandeur séance du Mardi 5 Juillet 2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 5 Juillet 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
28	21	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 11/07/2022
Et
Publication du : 11/07/2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/06/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/06/2022.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. SIMON Patrice, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, Mme LECONTE Catherine, M. PRIGENT André, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés ayant donné procuration : M. COULON François à M. TOURATIER Claude, Mme DE MEDTS Michelle à Mme LECONTE Catherine, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, M. LINARD Alain à Mme CANGE Josiane, M. MICHELAT Jean-François à M. SIMON Patrice

Excusé : M. DUPORT Jean-François

Absent : Mme GANNAT Fanny

A été nommé(e) secrétaire : Mme CANGE Josiane

2022-060 – PARTICIPATION AUX FRAIS D'INSCRIPTION AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE MONTARGIS POUR LES ÉLÈVES MINEURS MANDORAIS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Par délibération N°2021-068 du 6 juillet 2021, le Conseil Municipal avait décidé de participer à hauteur de 40 % du montant des frais d'inscription « autres communes », selon la discipline choisie, afin d'uniformiser et d'équilibrer le montant de la prise en charge par rapport aux frais d'inscription demandés aux familles, et d'améliorer la lisibilité de cette prise en charge, et de participer également à hauteur de 40 % des frais d'inscription pour les familles bénéficiant d'une réduction à partir du 2e enfant uniquement pour les classes d'instrument, chant et danse.

Les tarifs du Conservatoire de musique et de danse de MONTARGIS sont maintenus pour l'année musicale 2022/2023. Le montant de la participation pour l'année 2021/2022 s'est élevée à 2 586,48 €.

Il est donc proposé de maintenir la participation à 40% du montant des frais d'inscription « autres communes et moins de 18 ans », comme suit :

	Autres communes Moins de 18 ans	Montant de la prise en charge (40%)
Pré-cycle, petits bonds	304,42 €	121,77 €
Cursus instrumental, vocal, approche orchestrale	516,60 €	206,64 €
Cursus danse	266,50 €	106,60 €
Parcours différencié, parcours adulte, parcours adapté	413,28 €	165,31 €
Pratique collective seule	102,50 €	41,00 €
Classe de théâtre	361,20 €	144,48 €
Enfants issus des Orchestres à l'Ecole (pour 2 années consécutives)	351,28 €	140,51 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires et Petite Enfance du 23 juin 2022,

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

1. D'appliquer une prise en charge de 40 % du montant des frais d'inscription demandé aux élèves de moins de 18 ans « autres communes » pour l'année scolaire 2022/2023 selon le tableau ci-dessus,
2. D'imputer les dépenses correspondantes aux budgets 2022 et 2023.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/07/2022

Pour le Maire
Par délégation,
L'adjoint au Maire

Claude TOURATIER